

Comité de programmation LEADER du 20 juin 2019

Relevé de décisions.

ONT PARTICIPE AU COMITE DE PROGRAMMATION :

Sphère privée

Catherine LANTEAUME, titulaire, Tourisme
Dominique TRUC, titulaire, Agriculture
Michel SARLIN, titulaire, Personnes ressources
Marie-Odile PUCHELLE, titulaire, Entrepreneurs et indépendants
Laure VANOORENBERGHE, suppléante, Entrepreneurs et indépendants
Amélie SCARAFAGIO, titulaire, Associations
Christian GODART, titulaire, Conseil de Développement
Claude GUILLEMIN, titulaire, Formation
Jean-Claude GAST, titulaire, Culture et jeunesse

Sphère publique

Jean-Pierre BRIOULLE, titulaire, Communauté de Communes Buëch-Dévoluy ;
Philippe MAGNUS, titulaire, Communauté de Communes Sisteronais-Buëch ;
Arlette CLAVEL MAYER, suppléante, Communauté de Communes Sisteronais-Buëch ;
Jean-Marie TROCCHI, titulaire, Communauté de Communes Sisteronais-Buëch ;
Jean-Noël PASERO, suppléant, Communauté de Communes de Jabron Lure Vançon Durance ;

Excusés :

Alain D'HEILLY, Jean SCHULER, Marcel BAGARD, Michel ROLLAND, Pierre LAGARDE, Philippe ANTOINE, Tristan KLEIN, Michel AILLAUD, Nicolas LAUGIER, Christophe BRETON, Anicq LECOQ, Didier VO-DHIN, Cédric LE MAT, Michel PHILIPPO et Anne-Marie ARNAUD

14 présents / 12 votants [8 sphère privée / 4 sphère publique]

Soit 57,14 % de présents votants dont 66,67 % de privés → double quorum atteint

ORDRE DU JOUR :

- Approbation de la nouvelle composition du comité de programmation
- Point d'information sur les frais de déplacement du collège privé
- Programmation des dossiers de l'AAP 2018-AAP5-TO4
- Point sur la mise en œuvre du programme
- Lancement de nouveaux AAP
- Etat d'avancement des projets
- Questions diverses
- Visite des locaux de l'association Ecoloc et présentation de leur projet

1. APPROBATION DE LA NOUVELLE COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION

Suite à la démission de Stéphanie LATIL, titulaire du siège « Social/Santé/Services » par voie écrite ;
 Suite à la démission de Patrick CHAIX, titulaire du siège « Tourisme » par voie orale auprès du président du GAL et de l'équipe technique ;
 Suite à la proposition de Dominique TRUC et de Bernard ILLY d'intervertir leurs places ;
 Suite à la nomination de Françoise GARCIN par l'interconsulaire des chambres d'agriculture 04/05 comme suppléante représentante des chambres d'agriculture ;

Il a été proposé la composition suivante :

Membres de la sphère publique :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CC du Sisteronais-Buëch	Philippe MAGNUS	Arlette CLAVEL MAYER
CC du Sisteronais-Buëch	Alain D'HEILLY	Jean SCHULER
CC du Sisteronais-Buëch	Jean-Marie TROCCHI	Jean-Yves SIGAUD
CC Jabron Lure Vançon Durance	Alain COSTE	Jean-Noël PASERO
CC du Buëch - Dévoluy	Jean-Pierre BRIOULLE	Jacques FRANCOU
PNR des Baronnies Provençales	Marcel BAGARD	Dominique GUEYTTE
PNR des Baronnies Provençales	Michel ROLLAND	Myriam HUGUES
Chambres d'Agriculture	René LAURANS	Françoise GARCIN
Chambres des Métiers et de l'Artisanat	Pierre BRISSON	Eric KATWEDEL
Chambres de Commerce et d'Industrie	Pierre LAGARDE	Benjamin POINCELET

Membres de la sphère privée :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Tourisme et loisirs de pleine nature	Catherine LANTEAUME	Mathieu BARNIAUDY
Agriculture	Dominique TRUC	Bernard ILLY
Commerce	Nicolas LAUGIER	Christian BRETON
Personnes Ressources	Michel SARLIN	Michel AILLAUD
Entrepreneurs et indépendants	Marie-Odile PUCHELLE	Laure VANOORENBERGHE
Artisanat	Didier VO DINH	Cédric LE MAT
Associations	Amélie SCARAFAGIO	Etienne LEFEVRE
Emploi et Economie Sociale	Philippe ANTOINE	Tristan KLEIN

Conseil de développement	Christian GODART	Anicq LECOCQ
Formation	Claude GUILLEMIN	Michel PHILIPPO
Culture et jeunesse	Jean-Claude GAST	Christian PRUNSTER

Approbation de la nouvelle composition du comité de programmation

Nombre de votants	12
Votes pour	12
Votes contre	0
Abstentions	0

Le Comité de programmation approuve sa nouvelle composition à l'unanimité.

2. POINT D'INFORMATION SUR LES FRAIS DE DEPLACEMENT DU COLLEGE PRIVE

Le 20 mai 2019, la communauté de communes Sisteronais-Buëch a validé le rétablissement des frais de déplacement pour les membres du collège privé du comité de programmation. Cette mesure entre en œuvre à partir de cette séance du comité de programmation.

Ces indemnités seront calculées selon le barème de la fonction publique :

Véhicule	Barème
5 CV et moins	0,29 €/km
6 et 7 CV	0,37 €/km
8 CV et plus	0,41 €/km

Les suppléants ne pourront être indemnisés qu'en l'absence de leur titulaire.

Les membres du comité de programmation qui souhaitent bénéficier du remboursement des frais kilométriques devront fournir une copie de la carte grise de leur véhicule, de leur permis de conduire ainsi qu'une attestation de domicile.

3. PROGRAMMATION DES DOSSIERS DE L'AAP 2018-AAP5-TO4

Pour rappel, deux dossiers furent proposés en opportunité lors du comité de programmation ayant eu lieu le 18 octobre 2018. Ils portaient sur la fiche action 4 : « Créer les conditions pour l'optimisation et le développement des activités et des services ».

Les dossiers proposés à la programmation

- ❖ SAS Athena : Créer un cabinet paramédical pluri-professionnel avec gymnase et parcours extérieur de remise en forme

Note obtenue : 25/40 dont 11 points dans la catégorie « Qualité du projet »

Localisation	Laragne-Montéglin
Assiette retenue éligible	144 939,90 €
Taux d'intervention	80 %
Montant de l'aide	115 951,90 €
Montant autofinancement	28 988,00 €

Répartition de l'aide

Région	40 %	46 380,76 €
FEADER	60%	69 571,14 €

Nom de l'opérateur	SAS Athena
Nom du projet	Créer un cabinet paramédical pluri-professionnel avec gymnase et parcours extérieur de remise en forme
Personnes ne prenant pas part au vote (conflits d'intérêt)	Claude GUILLEMIN et Laure VANOORENBERGHE
Nombre de votants	11 votants
Vote de programmation	Avis favorables : 11 Avis défavorables : 0 Abstentions : 0 Ne prend pas part au vote (conflit d'intérêt) : Claude GUILLEMIN Le comité de programmation programme ce dossier et engage le FEADER à hauteur de 69 571,14 €

- ❖ Serres Lez'Arts : Le Tiers lieu culturel CEM : Professionnalisation et mise en réseau des acteurs culturels du Sisteronais-Buëch.

Note obtenue : 25/40 dont 20 points dans la catégorie « Qualité du projet »

Localisation	Serres mais actions sur tout le territoire du Sisteronais-Buëch
Assiette retenue éligible	72 625,70 €
Taux d'intervention	80 %
Montant de l'aide	58 100,55 €
Montant autofinancement	14 525,15 €

Répartition de l'aide

Région	40 %	23 240,22 €
FEADER	60%	34 860,33 €

Nom de l'opérateur	Serres Lez'Arts
Nom du projet	Le Tiers lieu culturel CEM : Professionnalisation et mise en réseau des acteurs culturels du Sisteronais-Buëch
Personnes ne prenant pas part au vote (conflits d'intérêt)	Jean-Pierre BRIOULLE et Arlette CLAVEL MAYER
Nombre de votants	11 votants
Vote de programmation	Avis favorables : 11 Avis défavorables : 0 Abstentions : 0 Ne prend pas part au vote (conflit d'intérêt) : Jean-Pierre BRIOULLE Le comité de programmation programme ce dossier et engage le FEADER à hauteur de 34 860,33 €

4. POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Après les deux programmations qui ont eu lieu précédemment, voici l'état de consommation de l'enveloppe FEADER du GAL Sisteronais-Buëch.

	Maquette FEADER 03- 12-2018	Montant consommé au 20/06/19	Montant FEADER restant	Taux de consommation
Fiche-action 1	215 928,00 €	39 785,35 €	176 142,65 €	18,43 %
Fiche-action 2	380 519, 00 €	308 518,39 €	72 000,61 €	81,08 %
Fiche-action 3	182 372,89 €	110 372,89 €	72 000,00 €	60,52 %
Fiche-action 4	205 089,00 €	204 425,68 €	663,32 €	99,68 %
Fiche-action 5	168 170,13 €	116 119,04 €	52 051,09 €	69,05 %
Fiche-action 6	176 562,11 €	0,00 €	176 562,11 €	0 %
TOTAL (hors 19.4)	1 328 641,13 €	779 221,35 €	655 357,80 €	58,65 %

Avec un taux de consommation de 58,65%, le GAL Sisteronais-Buëch est bien au-dessus de la moyenne nationale (13% en janvier 2019) et se trouve dans la moyenne haute de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

L'équipe technique du GAL a également réalisé une projection des montants maximum qui pourraient être engagés si tous les dossiers en cours d'instruction étaient financés au taux maximum de la fiche-action sollicitée.

	Maquette FEADER 03- 12-2018	Montant prévisionnel consommé	Montant FEADER restant	Taux de consommation
Fiche-action 1	215 928,00 €	157 547,65 €	58 830,35 €	72,96 %
Fiche-action 2	380 519, 00 €	373 208,59 €	7 310,41 €	98,08 %
Fiche-action 3	182 372,89 €	182 372,89 €	0,00 €	100%

Fiche-action 4	205 089,00 €	204 425,68 €	663,32 €	99,68 %
Fiche-action 5	168 170,13 €	140 179,88 €	27 990,25 €	83,36 %
Fiche-action 6	176 562,11 €	0,00 €	176 562,11 €	0 %
TOTAL (hors 19.4)	1 328 641,13 €	1 057 734,69 €	270 906,44 €	79,61 %

Bien que le montant réel sera probablement inférieur à celui-ci, les enveloppes de plusieurs fiches-actions risquent d'être fortement consommées. Il est proposé au comité de programmation d'attendre quelques mois avant de relancer les appels à propositions de ces fiches.

Aucun projet de coopération n'a encore été déposé, ce qui explique le taux de consommation prévisionnel de 0%. Cependant, plusieurs projets sont en conception et certains devraient être déposés dans les mois qui viennent. Il sera proposé dans le point suivant de relancer l'AAP de coopération.

En parallèle, le GAL Sisteronais-Buëch attend deux potentiels réabondements de son enveloppe. D'une part, l'Autorité de gestion a confirmé que l'enveloppe des GAL ne serait pas réabondée par le mouvement de fonds qu'il y a eu lieu du pilier 1 de la PAC vers le pilier 2.

D'autre part, le GAL du Pays des Paillons a confirmé l'arrêt de ses activités. Le reste de sa maquette pourrait être répartie entre les GAL volontaires. Nous devrions avoir plus de détails dans les mois qui viennent.

Au vu de tous ces éléments, il a été proposé d'attendre plusieurs mois avant de relancer les AAP des fiches-actions 1 à 5. Il paraît plus raisonnable d'avoir une meilleure visibilité sur les fonds mobilisables et une réflexion stratégique sur la maquette financière. Un groupe de travail composé de volontaires sera créé pour l'occasion.

5. LANCEMENT DE NOUVEAUX AAP

Afin de répondre à l'avancée des porteurs de projets de coopération identifiés, il est proposé de relancer les AAP de la fiche action 6 « Coopération » à partir du 1^{er} juillet 2019 pour une date de dépôt au 31 juillet 2019 et une seconde au 30 septembre 2019. Il est également proposé de relancer le soutien préparatoire à la coopération dès le 1^{er} juillet 2019 et jusqu'au 30 septembre 2019.

Nombre de votants	12 votants
Vote	Avis favorables : 12 Avis défavorables : 0 Abstentions : 0 Le comité de programmation approuve le lancement de ces appels à propositions à l'unanimité.

6. ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS

Le point de l'avancement des projets n'a pu être abordé durant la réunion. Cette présentation sera effectuée à une réunion ultérieure. Dans l'attente, le support de présentation permettra aux membres du comité de programmation de prendre connaissance de certains éléments relatifs à l'avancée des projets déjà conventionnés.

7. VISITE DES LOCAUX D'ECOLOC

Une visite des locaux de l'association Ecoloc a ensuite eu lieu durant laquelle plusieurs administratrices de l'association ont pu expliquer aux membres du comité de programmation le fonctionnement et les actions de leur association.

A Sisteron, le 23/06/2019

Philippe MAGNUS

Président du GAL Sisteronais Buech

